



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23090724***Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne

le

26/6/23

~~Le Greffier~~
GreffeN° d'entreprise : **0427 472 961**

Nom

(en entier) : **AGENCE PREVENTION ET SECURITE**(en abrégé) : **A.P.S.**Forme légale : **A.S.B.L.**Adresse complète du siège : **rue de la Plaine, 11 à 6900 Marche-en-Famenne****Objet de l'acte : Nominations**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale du 03 avril 2019, il est extrait ce qui suit:

Présents :

Mmes V. BALTHAZARD, Administratrice;

S. GUILLAUME, Administratrice;

M. BOOTEN, Directrice d'APS-Secrétaire du CA;

N. DEVILLET, Expert-Comptable;

A. THEISEN, Expert-Comptable.

MM S. DE MUL, Administrateur;

M. JACQUET, Administrateur;

R. KIRSCH, Administrateur.

Excusés :

MM G. GILLOTEAUX, Administrateur ;

P.-H. GOFFINET, Administrateur.

1° Les nouveaux administrateurs désignés par le Collège Provincial et par le Collège de Zone sont accueillis. APS leur souhaite la bienvenue.

2° Etant donné la démission du Président précédent, Monsieur B. Moinet, il est procédé à la désignation d'un nouveau Président. A l'unanimité, le choix s'est porté sur Monsieur Stéphane De Mul.

3° Activités APS en 2018 : le rapport d'activité est présenté par Mme Booten (annexe 1).

4° Bilan financier 2018 & budget 2019 : Mmes Devillet et Theisen présentent le rapport des comptes 2018 (voir rapport AFC Benelux). Les comptes et le bilan sont approuvés.

Le budget 2019 est présenté par Mme Booten (annexe 2). Une rectification est à faire au niveau des recettes « Locomobile » étant donné que le montant du contrat est une base annuelle et que le contrat de 2019 n'a pris effet qu'au 1er avril 2019. Le budget prévisionnel est approuvé.

5° Décharge est donnée aux administrateurs.

La séance est levée à 16h30.

L'assemblée charge l'étude du notaire JACQUET pour procéder à la publication au moniteur des noms des administrateurs.

Michel JACQUET, Notaire

Pour extrait analytique conforme

Est déposée en même temps une copie du procès-verbal.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2023 - Annexes du Moniteur belge